Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260223-D2026_15-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 13 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Votants : 19

Étaient présents : Mmes-M. SOHIER Benoît, FAISANT Catherine, DAUCÉ Jean-Luc, DUPÉ Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle DELACROIX Jean-Yves, BARBAULT Hervé, GAUTIER Manuel, NIVOLE Christophe, BEARNEZ Mélanie, LOISEAU Cécile, HOCDE Mickaël, LOUAZEL Éric, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, CORBE Régis, GUYOT Sylvie, BASLE Odile
Était absent excusé : LAINE Soazig (donne pouvoir à SOHIER Benoît)
Étaient absents : ROBE Peggy, CRENN- MONNIER Pauline, COMBES Léa, FRABOULET Michel
Secrétaire de séance : LOMAKINE Brigitte est élue secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2026_15- Convention de partenariat avec les breizhieuses ridicules- année 2026

Rapporteur : GUYOT Sylvie

La convention de partenariat 2026 entre la commune de Saint-Domineuc et l'association Les Breizhieuses Ridicules vise à soutenir les activités artistiques de l'association.

Le projet artistique de l'association pour 2026 est la mise en scène et les représentations d'une pièce de Gilles Dyrek, "Le retour de Richard 3 par le train de 9h24", nommée aux Molières 2023 dans la catégorie « Meilleure comédie ».

Cette pièce sera jouée les 6, 7, 8 mars 2026 et les 20, 21, 22 mars (s'il n'y a pas de second tour aux élections municipales) ou les 3, 4, 5 avril (s'il y a un second tour).

Afin de soutenir l'association dans la réalisation du projet 2026 cité ci-dessus, la commune s'engage pour la durée de la convention, à mettre à disposition à titre gracieux :

- La salle A, la salle de 30m2, le hall et les loges du Grand Clos du vendredi 6 mars à partir de 14h00 au dimanche 8 mars à 20h00 et du vendredi 20 mars à 14h00 au dimanche 22 mars 2025 à 20h00 ou du vendredi 3 avril à 14h00 au dimanche 5 avril à 20h00.
- Le matériel son, la lumière, le vidéoprojecteur-écran, la cloison mobile et les gradins, la cuisine et la vaisselle.

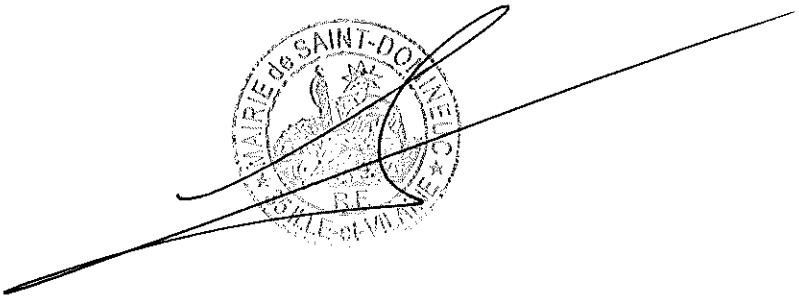
La commune étudiera le dossier de demande de subvention lors de la prochaine commission culture pour la réalisation du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont un pouvoir) :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260223-D2026_15-DE

- **Valide** la convention de partenariat 2026 entre la commune et l'association les Breizhieuses Ridicules.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document utile à cette affaire.

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER



Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Brigitte LOMAKINE

